

**COMPTE RENDU - COMITE DE PILOTAGE
25 NOVEMBRE 2015**

QUARTIER CENTRE

Présents :

Les élus délégués de quartier :

M. Patrice RONCARI, Adjoint au Maire, chargé des affaires sociales, périscolaires, centres socioculturels, cuisine centrale, jeunesse

Mme Sylvie DONGER, Adjointe au Maire, chargée du budget

Excusé : Lucien NAIM

Les intervenants :

Mme LAMBARD, Directrice de l'urbanisme

M. MASSOUTIER, Directeur voirie et stationnement

Le service démocratie locale :

Gautier COBAT, chargé de la démocratie locale

Les membres du Comité de Pilotage : Mesdames Ghyslaine LECLERCQ, Michèle JACOB, Christiane LESTRAT, Marie SEVESTRE, Annick MARQUET, Sophie HAMON, Valérie RABEAU Messieurs Jean-Philippe LHUILLIER, Ivan DELLOYE, Bernard JUNG

Points abordés :

VOIRIE RUE PAUL VAILLANT-COUTURIER

Avant d'aborder le sujet principal de la réunion du comité de pilotage, M. Massoutier est intervenu afin de rappeler la situation concernant la voirie rue Paul Vaillant-Couturier.

La vitesse excessive de certains véhicules empruntant cette rue a été signalée à plusieurs reprises par des riverains. Par conséquent, un radar pédagogique mobile a été installé une dizaine de jours tous les deux mois. Un effet légèrement dissuasif a été constaté, mais il n'apparaît pas comme suffisant.

L'idée d'installer un module ralentisseur a été étudiée. Le passage de la ligne de bus 162 sur ce tronçon imposera un plateau surélevé, adapté à la pente de la rue. Celui-ci sera installé au niveau de l'intersection entre les rues Paul Vaillant Couturier et Jean-Baptiste Bouziat.

Un tel dispositif, d'une longueur avoisinant les 15 mètres, impliquera par de revoir les trottoirs partiellement.

Un membre du comité de pilotage demande à ce que soit mis en place le même type de dispositif rue Estienne d'Orves. Selon cette participante, la vitesse excessive de certains automobilistes à proximité d'écoles et d'un centre pour personnes handicapées est dangereuse.

Il est formulé une demande de panneau indicateur à 30km/h.

A l'issue du comité de pilotage, M. Massoutier a confirmé qu'un panneau de la sorte était déjà posé au niveau du numéro 29 de la rue. Si nécessaire, un autre emplacement sera envisagé.

Certains habitants font remarquer que le ralentisseur situé rue du Trosy montre des signes d'usure et qu'il risquerait d'être dangereux pour les véhicules qui ont tendance à le toucher. Monsieur Massoutier vérifiera que des panneaux indicateurs zone 20 et 30 km/h sont toujours bien présents.

LES TRAVAUX ET LE REAMENAGEMENT DU TERRAIN DE L'ANCIENNE PISCINE

Rappel : La concertation sur le terrain de l'ancienne piscine suit son cours. Trois consortiums d'aménagement ont été sélectionnés par la commission consultative du projet, composée d'élus, de membres du CoPil et de personnalités qualifiées, sur la base d'un cahier des charges établi par les services municipaux après les ateliers de concertation de septembre 2015.

Lors d'une réunion publique le 23 novembre, les trois consortiums ont présenté leurs projets à la population. Ce 25 novembre, les membres du CoPil sont appelés à exprimer leurs opinions et à poser des questions.

QUESTIONS DES MEMBRES DU COPIL ET REPONSES DES ELUS

Certains membres du CoPil souhaiteraient qu'une convention ou qu'une servitude de passage permette de circuler dans la future allée piétonne qui sera située entre l'allée de Meudon et la rue du Président Roosevelt afin de profiter des espaces verts. Serait-ce possible ?

Une telle disposition impliquerait que la ville doive contribuer aux frais d'entretien des espaces concernés des espaces concernés.

Certains projets envisagent une sortie du futur parking donnant sur la rue Roosevelt. Des membres du CoPil font remarquer que cela représenterait un danger vis-à-vis de la circulation.

La présence sur les croquis des projets de grilles à l'entrée des parkings laisse plusieurs membres du CoPil circonspects. Cette disposition pourrait occasionner des embouteillages.

Certains membres du CoPil mettent en avant la nécessité d'entretenir les arbres avant, pendant, et après les travaux. Trois arbres situés sur le terrain sont classés remarquables par le PLU. Les habitants font part de leur volonté de les voir conservés et protégés pendant la durée des travaux, de telle façon que leurs racines ne soient pas abîmées.

Les projets présentés proposent un nombre de places de parking variable. Est-ce normal ?

Il est rappelé que la construction de parking répond à des codes et règles d'aménagement et d'urbanisme, et que le résultat final serait similaire quel que soit le projet retenu. Une précision sera apportée ultérieurement par le service urbanisme afin de noter sur quoi reposent ces différences de chiffres.

Les membres du CoPil font preuve d'une certaine inquiétude quant à l'écoulement des eaux souterraines. En effet, ils craignent que la construction du parking ne repousse l'humidité vers les caves des habitations riveraines. Des précédents à ce type de désagréments existent à Clamart et les membres du CoPil souhaiteraient que tout soit fait pour éviter tout incident.

Suivant la réglementation en vigueur, un bassin de rétention devra être installé. Les plans n'étant aujourd'hui qu'au stade d'esquisse, ce sujet sera surveillé avec la plus grande attention.

Les membres du CoPil souhaitent savoir où seraient les points de collecte des ordures.

L'éventualité d'un tri sélectif enterré a été évoquée par différents projets. Au-delà, des poubelles seront à disposition au niveau des logements collectifs.

Les élus présents notent l'ensemble des points et les étudient avec leurs collègues et les services concernés.

La séance est levée.